

## AMICALE LAIQUE JULES SIMON

24 allée André Malraux - 44600 Saint-Nazaire

1. La bourse aux jouets est organisée par l'Amicale laïque Jules Simon et la Maison de quartier de l'Immaculée
2. La gestion en est assurée par l'Amicale Laïque
3. L'édition bénéficie de l'autorisation de la Mairie de St-Nazaire
4. La bourse aux jouets est réservée aux particuliers
5. Une participation de 6 € par table de 1m80 x 0m80 et de 4 € par table de 1m20 x 0m80 est demandée lors de l'inscription
6. L'aire de vente se situe à la salle polyvalente de l'Immaculée et dans les locaux de la Maison de Quartier
7. L'ouverture des salles pour les exposants se fera à 8h30.
8. Il est strictement interdit d'entrer dans la salle avant l'autorisation de l'organisateur.
9. L'installation sur le lieu de vente se fera entre 8h30 et 9h30. Passé cet horaire, l'organisateur se réserve le droit de relouer votre emplacement
10. La vente au public est autorisée uniquement de 9h30 à 17h30. Avant 9h30, prenez le temps de vous installer. Après 17h30, il sera possible de ranger. Veillez surtout à emporter les invendus et à laisser l'espace propre.
11. Les organisateurs fournissent une table et deux chaises pour exposer
12. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant les vols et dégradations en tout genre
13. Les exposants devront s'assurer que leur responsabilité civile couvre tout dommage occasionné par eux lors de cette manifestation
14. Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement, même en cas d'intempéries
15. Les organisateurs se réservent le droit de déplacer le lieu de la manifestation pour des raisons de sécurité (intempéries, travaux, etc...)
16. Seuls sont autorisés à la vente jouets, livres et objets ludiques à destination des enfants.